

## JE SOUPÇONNE DE M'ÊTRE FAIT DROGUÉ

---

Par Profil supprimé Postée le 14/12/2017 23:09

Bonjour,

Mon colocataire s'est réveillé à 6h30 ce matin dans la rue, sans sac, téléphone, chaussures, clés. Il avait une soirée, n'a pas bu après minuit, et la dernière chose dont il se souvient c'est d'avoir raccompagné une amie chez elle vers 3h du matin ; après, aucun souvenir jusqu'à son réveil.

Que faut-il faire ? Est-ce que c'est possible qu'il se soit fait droguer ? Y a-t-il des démarches particulières à effectuer ?

---

### Mise en ligne le 16/12/2017

Bonjour,

Plusieurs situations peuvent expliquer une perte de conscience. Il peut s'agir d'une simple ingestion d'alcool. Car en effet dans certaines conditions, des trous noirs (pertes de mémoire ponctuelles) peuvent intervenir. Il peut s'agir d'une ingestion d'alcool dans les 24h où a eu lieu une ingestion de boisson énergisante. Car les effets de l'alcool sont décuplés sans que la personne en sente les effets. Il peut s'agir d'une ingestion rapide d'alcool ou d'une ingestion en ayant peu mangé ou en association avec un traitement.

Dans le cas de l'ingestion d'une substance à son insu, il peut s'agir d'hypnotique, anxiolytique ou du GHB qui est connu car il demeure inodore et incolore et peu facilement être consommé par une personne à son insu. Dans ces derniers cas, des analyses peuvent être demandées mais doivent se faire moins de 12 heures après la prise, car ces produits ne sont plus dépistables après ce délai.

Il se peut que votre ami se soit endormi dans la rue après 3h du matin et dans ce cas il semble normal qu'il ne s'en souvienne pas.

Si vous souhaitez trouver des précisions, vous pouvez joindre notre service au 0800 23 13 13 de 8h à 2h, 7j/7j. L'appel est anonyme et gratuit. Nous sommes également joignables par chat de 14h à minuit, 7j/7j.

Cordialement.

---